

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## REIMS AVIATION

### Avions F406

Structure d'attache du plan fixe horizontal : inspection/réparation (ATA 27)

#### **1. MODELES CONCERNES :**

Avions F406 numéros de série F406-0001 au F406-0089.

#### **2. RAISONS :**

Des criques et l'ovalisation des alésages, dues à des phénomènes de fatigue, ont été relevées sur la structure d'attache arrière du plan fixe horizontal, sur les avions totalisant plus de 2500 heures de vol. La non application du Bulletin Service en référence pourrait conduire à des pertes d'intégrité structurale de la fixation du plan fixe horizontal.

#### **3. ACTIONS ET DELAI D'APPLICATION :**

Les prescriptions techniques applicables à la vérification et la réparation éventuelle de la ferrure d'attache arrière et de la console support du plan fixe horizontal, faisant l'objet du Bulletin Service en référence, sont impératives.

L'inspection doit être faite selon le protocole suivant :

Pour les avions ayant accompli plus de 2500 heures de vol, on procédera à une inspection minutieuse des ferrures d'attaches lors de la prochaine visite de 600 heures (phase 6 du programme d'entretien du constructeur) :

- Si les ferrures sont criquées ou les alésages ovalisés, les pièces seront impérativement changées avant le prochain vol.
- Si l'inspection ne révèle aucune crique ou ovalisation des alésages, on reconduira des inspections de la zone, conformément aux prescriptions du BS en référence, toutes les 2400 heures lors des visites de phase 6.

Mentionner l'application de la présente Consigne de Navigabilité dans le livret d'aéronef.

**4. REFERENCES :**

Bulletin Service REIMS AVIATION n° CAB01-5 du 12/03/2001.

Ce BS est tenu à la disposition des utilisateurs par :

REIMS AVIATION  
Aérodrome de Reims-Prunay  
BP 2745  
51062 REIMS CEDEX

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 12 MAI 2001**

SUPERSEDED